



**Séance ordinaire du conseil municipal**  
**Le lundi 15 janvier 2018, 20 h**  
**Salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville**

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal – Séance ordinaire du 4 décembre 2017
3. Approbation du procès-verbal – Séance d'ajournement du 18 décembre 2017
4. Comptes à payer au 31 décembre 2017
5. Affectation des soldes disponibles aux emprunts fermés
6. Avis de motion – Règlement sur la gestion contractuelle
7. Avis de motion – Règlement d'emprunt pour l'achat d'un chargeur et d'un souffleur
8. Adoption du projet de règlement 2017-299 – Traitement des élus
9. Permis de voirie – Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
10. Plan de sécurité civile – Formation d'un comité de révision
11. Octroi de contrat – Estimation et plans préliminaire pour la réfection du centre Léopold-Leclerc
12. Octroi de contrat – Refonte du site Web de la Ville
13. Hubs d'innovation intégrés – Appui au CIRADD
14. Projet Vieillir heureux chez soi – Demande de mise en commun des services en milieu municipal
15. Projet Vieillir heureux chez soi – Demande de partenariat pour l'année de transition (point reporté)
16. Modification – Résolution 14-07-150 – Maison des jeunes de Carleton – Financement
17. Embauche – Agent(e) au soutien administratif
18. Horaire des fêtes 2018
19. Mention de félicitations – 250<sup>e</sup> anniversaire de Carleton-sur-Mer
20. Autres sujets
  - Achat d'une motoneige – Arpents-Verts
21. Tour de table du conseil
22. Période de commentaires et de questions
23. Ajournement de la séance au 29 janvier 2018

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le lundi 15 janvier 2018, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.**

Étaient présents : MM. Steven Parent, conseiller  
Jean-Simon Landry, conseiller  
David Landry, conseiller  
Mme Marie-Hélène Richard, conseillère  
Denise Leblanc, conseillère  
Était absent : M. Antoine Audet, conseiller

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, monsieur Daniel Bujold, directeur général et greffier par intérim.

**18-01-01 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par Denise Leblanc  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 15 janvier 2018 soit accepté en y laissant le varia ouvert et en reportant le point 15 à une séance ultérieure.

**18-01-02 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017**

Il est PROPOSÉ par David Landry  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire qui s'est tenue le 4 décembre 2017 soit adopté, tel que proposé.

**18-01-03 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 18 DÉCEMBRE 2017**

Il est PROPOSÉ par Denise Leblanc  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le procès-verbal de la séance d'ajournement qui s'est tenue le 18 décembre 2017 soit adopté, tel que proposé.

**18-01-04 COMPTES À PAYER AU 31 DÉCEMBRE 2017**

Il est PROPOSÉ par Steven Parent  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 31 décembre 2017, au montant total de 457 357,69 \$ soit acceptée, telle que proposée.

Je soussignée Michelyne Leblanc, trésorière, atteste en vertu du présent certificat qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 31 décembre 2017.

---

Michelyne Leblanc, trésorière

**18-01-05 AFFECTATION DES SOLDES DISPONIBLES AUX EMPRUNTS FERMÉS**

CONSIDÉRANT QUE les soldes disponibles aux règlements d'emprunt sont les suivants :

- # 2008-144 – Pluies août 2008 : 53 826 \$
- # 2011-193 – Tempêtes décembre 2010 : 107 011 \$
- # 2011-198 – Pavage : 123 534 \$

CONSÉDÉRANT QUE ces soldes n'ont pas été affectés au refinancement en 2017 tel qu'il appert aux résolutions # 14-06-127, # 15-10-219, # 15-12-275 et # 16-01-10;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Denise Leblanc  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE les montants disponibles soient affectés au remboursement de la dette pour les prochaines années de la façon suivante :

Règlement	2018	2019	2020	2021	2022
2008-144	17 100 \$	17 500 \$	18 000 \$	1 226 \$	---
2011-193	20 000 \$	20 500 \$	21 000 \$	21 500 \$	23 911 \$
2011-198	22 300 \$	22 800 \$	23 400 \$	24 200 \$	30 834 \$

**18-01-06 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Jean-Simon Landry donne un avis de motion de la présentation lors d'une séance subséquente du conseil d'un règlement sur la gestion contractuelle.

**18-01-07 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR UN CHARGEUR ET UN SOUFFLEUR**

Marie-Hélène Richard donne un avis de motion de la présentation lors d'une séance subséquente du conseil d'un règlement d'emprunt pour l'achat d'un chargeur et d'un souffleur.

**18-01-08 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2017-299 – TRAITEMENT DES ÉLUS**

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer peut, selon l'article 12 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, fixer la rémunération des élus par un règlement;

ATTENDU QUE les élus désirent réviser leur rémunération;

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* détermine les modalités dans lesquelles le règlement doit s'inscrire;

ATTENDU QU' un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2017;

ATTENDU QUE les membre du conseil ont reçu le document concernant le règlement à l'avance, il y a dispense de lecture;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Steven Parent  
Et APPUYÉ par Mathieu Lapointe, maire  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

QUE le projet de règlement 2017-299 soit adopté.

**18-01-09            PERMIS DE VOIRIE – MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS**

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer (Ville) doit effectuer des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (Ministère);

ATTENDU QU' il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du Ministère pour intervenir sur les routes à l'entretien de celui-ci;

ATTENDU QUE la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à respecter les clauses des permis émis par le Ministère;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU QUE la Ville s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Jean-Simon Landry  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2018.

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer autorise le directeur des travaux publics à signer les permis ainsi que tout document relatif aux permissions de voirie.

**18-01-10            PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE – FORMATION D'UN COMITÉ DE RÉVISION**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de revoir le plan de sécurité civile vu la tempête du 5 janvier dernier;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Denise Leblanc  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer forme un comité de révision du plan de sécurité civile avec les personnes suivantes :

- Maire
- Directeur général
- Directeur des travaux publics
- Directeur des services incendie

**18-01-11            OCTROI DE CONTRAT – ESTIMATION ET PLANS PRÉLIMINAIRES POUR LA RÉFECTION DU CENTRE LÉOPOLD-LECLERC**

*La conseillère Marie-Hélène Richard se retire des délibérations concernant ce point.*

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation et le l'Enseignement supérieur du Québec annonçait le 21 novembre dernier un nouveau programme de « Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique »;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise à financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives et récréatives ainsi que de sentiers et de sites de pratique d'activités de plein air;

Considérant que le centre Léopold-Leclerc nécessite un certain nombre de modifications à ce jour, nous croyons pertinent d'appliquer sur un tel programme afin d'améliorer significativement notre infrastructure;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par David Leblanc  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer octroie à la firme ARPO, le mandat d'effectuer les plans et devis pour la réfection du Centre Léopold-Leclerc afin de pouvoir déposer la demande mentionnée ci-dessus au gouvernement, et ce, pour un montant de 21 711 \$, avant taxes.

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document relatif à ce dossier.

QUE cette dépense soit financée par le fonds d'administration.

#### **18-01-12 OCTROI DE CONTRAT – REFONTE DU SITE WEB DE LA VILLE**

*La conseillère Marie-Hélène Richard se retire des délibérations concernant ce point puisqu'elle a des liens familiaux avec l'entreprise retenue.*

CONSIDÉRANT le site Web de la Ville a besoin d'être modernisé aux normes des nouvelles technologies et outils de communication;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation a été faite auprès de différents fournisseurs de la région;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la Direction des loisirs, de la culture et du tourisme;

CONSIDÉRANT QUE le Direction des loisirs, de la culture et du tourisme recommande la firme Solution Infomédia pour effectuer le mandat;

CONSIDÉRANT QU' il y a des disponibilités budgétaires pour ce projet;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Denise Leblanc  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer octroie à la firme Solutions Infomédia, le mandat d'effectuer le travail au prix de 18 995 \$, avant taxes;

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer accorde à la firme Solutions Infomédia, le mandat d'héberger et d'entretenir les sites Web au prix annuel de 1 750 \$, avant taxes.

QUE ces montants soient prélevés au fonds d'administration.

#### **18-01-13 HUBS D'INNOVATION INTÉGRÉS – APPUI AU CIRADD**

CONSIDÉRANT QUE le CIRADD souhaite participer au développement autour des centres d'innovation de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine des hubs d'innovation intégrés qui seront des modèles d'aménagement durable et qui stimuleront :

- L'incubation, l'éclosion et le démarrage de nouvelles entreprises et initiatives innovantes;
- Les échanges et la synergie recherche-industrie;
- Les initiatives d'innovation citoyenne et la culture régionale d'innovation;

CONSIDÉRANT QUE les hubs d'innovation seront des fenêtres ouvertes pour les étudiants collégiaux et universitaires pour faire des stages en milieu de pratique dans les entreprises et dans les centres d'innovation;

CONSIDÉRANT QUE le projet des hubs d'innovation positionnera la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine parmi les régions les plus dynamiques pour faire du Québec l'un des 10 leaders de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en matière de recherche et d'innovation. Ils offriront un espace de convergence aux créateurs, entre autres pour solutionner les défis sociaux, économiques, technologiques et environnementaux de la région et du Québec.

CONSIDÉRANT la création d'emploi et la rétention de la main-d'œuvre imminente en lien avec ce projet;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Steven Parent  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer appuie le CIRADD (Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable) dans sa démarche pour le démarrage du projet des hubs d'innovation intégrés.

**18-01-14            PROJET VIEILLIR HEUREUX CHEZ-SOI - DEMANDE DE MISE EN COMMUN DE SERVICES EN MILIEU MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote Vieillir heureux chez soi qui se termine en mars 2018 a confirmé le besoin d'avoir des travailleurs de proximité pour aînés dans l'ensemble des municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'année de transition du projet Vieillir heureux chez soi permettra d'uniformiser et d'implanter le service de travail de proximité offert aux personnes aînées dans toutes les municipalités de la MRC Avignon, grâce à la mise en commun du service travail de proximité;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable à l'expertise requises pour assurer la transition de la pratique de travail de proximité étant porteur du projet pilote Vieillir heureux chez soi;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable souhaite déposer une demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, ce qui permettra d'assurer l'année de transition du projet Vieillir heureux chez soi;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Simon Landry  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer approuve le projet.

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer adhère à la mise en commun du service de travail de proximité.

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer désigne le Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable comme le responsable du projet pour les fins du dépôt au programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

**18-01-15            PROJET VIEILLIR HEUREUX CHEZ-SOI - DEMANDE DE PARTENARIAT POUR L'ANNÉE DE TRANSITION**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**18-01-16            MODIFICATION – RÉOLUTION 14-07-150 – MAISON DES JEUNES DE CARLETON – FINANCEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer cautionne le prêt hypothécaire de la Maison des jeunes pour plusieurs projets débutés en 2014;

CONSIDÉRANT la résolution 14-07-150;

CONSIDÉRANT QUE le signataire au dossier n'est plus à l'emploi de la Ville de Carleton-sur-Mer;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par David Landry  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal mandate le directeur général et greffier et en son absence la greffière adjointe à signer et parapher les actes et documents concernant ce dossier, et ce, pour et au nom de la Ville.

#### **18-01-17 EMBAUCHE – AGENT(E) AU SOUTIEN ADMINISTRATIF**

CONSIDÉRANT les besoins en soutien administratif à la Ville de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite prochaine de certains employés;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

De procéder à l'embauche d'un(e) agent(e) au soutien administratif pour une période minimale de 20 semaines, en tant qu'employé surnuméraire.

#### **18-01-18 HORAIRES DES FÊTES 2018**

CONSIDÉRANT l'article 11.12 *Congés fériés* de la convention collective des employés (es) de la Ville de Carleton-sur-Mer;

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par Jean-Simon Landry  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE l'hôtel de ville sera fermé à partir du 24 décembre 2018 jusqu'au 2 janvier 2019 inclusivement. L'hôtel de ville ouvrira ses portes le 3 janvier 2019 à 8 h;

QUE le Centre Léopold-Leclerc sera fermé les 24, 25, 26 et 31 décembre 2018 et les 1<sup>er</sup> et 2 janvier 2019 inclusivement;

Il est par ailleurs entendu que la fermeture de l'hôtel de ville n'affecte pas la poursuite des autres services essentiels de la Ville, tel que les travaux publics.

#### **18-01-19 MENTION DE FÉLICITATIONS – 250<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE CARLETON-SUR-MER**

Le conseiller David Landry donne une mention de félicitations au nom du conseil municipal aux organisateurs et aux bénévoles pour leur travail en faveur du 250<sup>e</sup> anniversaire de la ville de Carleton-sur-Mer.

#### **AUTRES SUJETS**

#### **18-01-20 ACHAT D'UNE MOTONEIGE – ARPENTS VERTS**

CONSIDÉRANT QUE la motoneige servant à l'entretien des pistes de ski de fond s'est brisée à la fin du mois de décembre;

CONSIDÉRANT QUE les frais pour réparer cette motoneige étaient trop élevés pour la valeur de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été faites auprès de deux concessionnaires de la région;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission a été retenue;

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par Marie-Hélène Richard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE l'achat d'une motoneige pour les Arpents-Verts soit autorisé auprès de l'entreprise Sports BG au montant de 13 549,00 \$, avant les taxes.

QUE ce montant soit prélevé au fonds d'administration.

### TOUR DE TABLE DU CONSEIL

À tour de rôle, les membres du conseil mentionnent les dossiers sur lesquels ils sont intervenus.

Le conseiller Jean-Simon Landry profite de l'occasion pour lire le communiqué qui sera publié par le service des travaux publics relativement aux opérations de la voirie durant la tempête du 4, 5 et 6 janvier derniers. M. Landry souligne l'excellent travail effectué.

### PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Trente et une (31) personnes ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

Questions	Réponses
Un citoyen demande pourquoi le maire ne se retire pas de la délibération concernant le règlement sur le traitement des élus	Le maire mentionne que la <i>Loi sur le traitement des élus</i> oblige, au contraire, le maire à se prononcer sur la décision.  <i>art. 2 Un règlement qui touche la rémunération du maire ou du préfet ne peut être adopté que si la voix favorable du maire ou du préfet est comprise dans la majorité de voix favorables exprimées.</i>
Un citoyen demande si le règlement sur le traitement des élus prévoit que le maire qui est à temps plein recevra une prime de séparation, à la fin du mandat.	Le maire répond que le règlement ne le prévoit pas.
Un citoyen émet un commentaire sur la réduction d'impression de papier.	Le maire demande l'avis des citoyens sur le papier imprimé pour eux lors des séances (ordre du jour et procès-verbaux). Les personnes présentes sont d'emblée favorables à la réduction du nombre d'impressions surtout avec l'utilisation du grand écran.
Un citoyen demande quels sont les objectifs du comité formé pour la gestion du ou des barachois.	Le principal objectif est la protection de la nature (environnement, faune et flore).
Un citoyen demande si la Ville offrira prochainement un service de compostage.	En principe, la MRC devrait évaluer la possibilité de mettre en place ce service. Si ce n'est pas fait, alors la Ville évaluera si elle peut offrir ce service à elle seule.

<p>Autres sujets abordés</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les excréments laissés par les chiens le long des rues.</li><li>- L'adoption par la Ville d'une politique de développement durable.</li><li>- La préparation d'une journée de réflexion sur le développement de la Ville (Lac-à-l'épaulé).</li><li>- L'entretien des bornes-fontaines.</li></ul>	
---	--

**18-01-21 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

À 20 h 45, Jean-Simon Landry propose d'ajourner la séance au 29 janvier 2018.

Accepté.

---

**M. Mathieu Lapointe**  
Maire

---

**M. Daniel Bujold**  
Directeur général et greffier par intérim